

Besançon, le 6 septembre 2021

Rectorat

IA-IPR Arts plastiques
Olivier DESHAYES
Tél : 03-81-65-49-33
Mél : olivier.deshayes@ac-besancon.fr

Mesdames, Messieurs
les professeurs d'Arts plastiques
s/c Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

10 rue de la Convention
25030 Besançon Cedex

Objet : Lettre de rentrée – Arts plastiques

Chères et chers collègues,

L'année que nous venons de traverser a été éprouvante pour tous : personnels d'enseignement, de direction, d'administration et d'inspection. Les conditions sanitaires que nous avons respectées à la lettre ne nous ont pas permis d'honorer tous nos engagements : des stages de formation ont été ou annulés ou reportés, des visio-conférences ont remplacé toutes les réunions qui dépassaient six participants, les modalités du baccalauréat ont été modifiées... Bref, cette situation, totalement inédite, nous a fait perdre de l'énergie et, parfois, pour certains d'entre nous, l'espoir de jours meilleurs. Or, à l'aube de cette nouvelle rentrée scolaire, je voudrais non seulement vous remercier pour tous les efforts que vous avez déjà consentis, mais aussi pour réaffirmer ici mon soutien et ma détermination à mener à bien les actions que nous avons mises entre parenthèses durant la pandémie. Parmi celles-ci, le **Plan Académique de Formation** (PAF) sera reconduit, dans des conditions d'inscription assouplies et mieux adaptées à vos besoins¹ ; les divers **Groupe de Travail** (GT) seront de nouveau opérationnels dès cette année². Enfin, les missions auprès des structures muséales relevant de la Délégation régionale académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DRAEAC³) ou auprès de l'Inspection pédagogique régionale sont maintenues.

Il n'est pas certain, toutefois, que nous n'ayons encore à engager de nouvelles modifications pédagogiques en fonction des conditions sanitaires encore instables. Je compte sur l'effort de toutes et de tous pour s'y adapter au mieux dans le respect des règles sanitaires et en fonction de la continuité du service public d'éducation. Les efforts consentis pour maintenir les élèves dans leurs apprentissages devront se poursuivre durablement.

¹ Trois périodes seront proposées dès cette année, au lieu d'une seule, pour saisir vos vœux (sans limite) dans le PAF, vous laissant ainsi plus de latitude dans vos choix : 1^{ère} période du 23 août au 19 septembre 2021 ; 2^e période : du 16 octobre au 14 novembre 2021 ; 3^e période : du 5 février au 6 mars 2022.

² Dont le Groupe de Travail sur Jean-Léon Gérôme. Ce projet vise la création de ressources pédagogiques mises à disposition de tous les professeurs de l'académie et de tous les amoureux de la peinture académique du XIX^e siècle et de l'orientalisme. Par ailleurs, les ressources multimédias sur Gustave Courbet sont disponibles sur le site disciplinaire académique (<http://arts-plastiques.ac-besancon.fr/2018/11/16/gustave-courbet-ressources-multimedias-pour-la-classe-2/>) et celles sur Auguste Rodin sur le réseau CANOPE (<https://www.reseau-canope.fr/outils-bacs/rodin.html>).

³ <http://daac-arts-culture.ac-besancon.fr>

Quant au *continuum* des actions menées pour limiter les inégalités sociales, il sera renforcé. Je vous remercie du reste pour les initiatives que vous avez déjà prises pour maintenir vos élèves à flot dans le cadre de l'enseignement des arts plastiques, leur évitant ainsi un décrochage toujours préjudiciable quant à leur avenir et à leur santé. Donner confiance aux jeunes n'est pas chose aisée dans la situation actuelle après les rigueurs qu'ils ont connues. Mais elle est essentielle pour se projeter dans le futur et permettre aux qualités intellectuelles et morale des adolescents de s'épanouir au sein d'une **école toujours plus inclusive et bienveillante**. Faire réussir le plus grand nombre des élèves reste une préoccupation essentielle à nos missions. La consolidation d'un **carré régalien** devrait y participer activement : les valeurs de la République, la prévention et le suivi des violences scolaires, la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement, enfin le contrôle des établissements privés hors contrat et de l'instruction en famille sont autant de préoccupations qui doivent guider nos actions à venir.

Je ne saurais être plus insistant en vous recommandant, comme chaque année, de vous référer aux **programmes disciplinaires** en collège (cycles 3 et 4), à ceux du lycée en enseignement de spécialité⁴ comme à ceux de l'enseignement facultatif. Ils constituent l'horizon des attentes institutionnelles en matière didactique et pédagogique et restent le fondement sur lequel construire des séquences d'arts plastiques cohérentes, structurées et pertinentes. Ils garantissent en outre un cadre commun, permettant la conception de cours dans le respect de la diversité et de la liberté pédagogiques, mais également dans celui d'une harmonisation nationale. Ces textes officiels guideront la réflexion à mener rapidement pour repérer les apprentissages essentiels en cette rentrée scolaire et pour définir ceux de l'année à venir⁵. Dont la prise en compte du **contrôle continu** (CC) à hauteur de 40% dans l'obtention du baccalauréat. C'est dire leur importance. Dans tous les cas, cette réflexion aura pour horizon d'attente le **parcours individuel de l'élève** et devra renforcer, autant que faire se peut, la **pratique artistique, la connaissance des œuvres (patrimoniales et contemporaines) et la rencontre avec les œuvres, les artistes et les lieux culturels**.

Un effort particulier sera fait dès cette année pour réinscrire durablement l'**histoire des arts** au collège par le biais de FIL (Formation d'Initiative Locale) ou de stages d'établissement plus ciblés. En tant que responsable du dossier histoire des arts, avec ma collègue d'Histoire-Géographie-EMC, je suis à votre écoute pour toute demande d'intervention dans votre établissement, en lien étroit avec votre direction.

Je souhaiterais redire ici l'intérêt et la nécessité de consulter périodiquement le **site disciplinaire académique** (<http://arts-plastiques.ac-besancon.fr>). Mis à jour régulièrement, il constitue une source non négligeable de ressources et d'informations relatives à la didactique comme à la pratique des arts plastiques dans l'académie de Besançon. Vous pouvez aussi être contributeur d'une rubrique, quelle qu'elle soit, qui sera mise en ligne sur le site après validation. N'hésitez pas à faire connaître et à partager vos expériences, vos projets, vos envies. Cette année, le site disciplinaire se doublera d'un compte Twitter.

Les enjeux de cette année sont essentiels : il s'agit non seulement de ne pas laisser les élèves en dehors de l'école, mais aussi de raccrocher ceux qui, pour des raisons diverses, ont délaissé un certain nombre d'apprentissages. Notre rôle est donc essentiel et je sais pouvoir compter sur votre engagement. Mais, au-delà de cette mission, il nous faut, avec bienveillance et exigence, compenser les inégalités en luttant contre les discriminations et les déterminismes, notamment sociaux. Il s'agit, on l'aura compris, de **contribuer à la construction d'un parcours de réussite pour chaque élève**.

Enfin, j'ai décidé de restaurer les anciens **regroupements par bassin** dès cette année. Ces derniers seront toutefois réinscrits dans une **dynamique nouvelle**, fondée sur l'implication réelle des professeurs participants. Action et réflexion seront résolument placées sous le signe du pédagogique. Scindés en deux parties, ils permettront d'expérimenter des scénarii éducatifs et d'en rendre compte dans le cadre d'une réflexion collégiale *a posteriori*.

⁴ Voir les œuvres, thèmes et questions de référence du baccalauréat de spécialité d'arts plastiques en classe terminale à compter de la rentrée scolaire 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2117449N.htm>

⁵ Ci-après les versions « consolidées » des programmes de la scolarité obligatoire tels que très récemment modifiés :

Cycle 3 : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/5/Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf

Cycle 4 : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf

Cette approche permettra de définir prioritairement les contenus à aborder et à approfondir dans le cadre d'une **progression des apprentissages**, eux-mêmes soumis au socle commun.

Je remercie tous.tes les professeur.e.s chargé.e.s de mission engagé.e.s auprès des structures muséales relevant de la Délégation régionale académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DRAEAAC)⁶ ou auprès de l'Inspection pédagogique régionale, les professeurs jurys de concours (CAPES et agrégation), sans oublier madame Juliette Vizzaccaro, qui a bien voulu reprendre les fonctions d'Interlocutrice académique pour le numérique (IAN).

Enfin, je souhaite la bienvenue aux professeur.e.s arrivé.es nouvellement dans notre académie et suis persuadé qu'ils.elles y trouveront des conditions de travail propices à la pleine et entière réussite de leurs élèves.

Je reste à votre écoute pour toute demande ou tout renseignement concernant les points évoqués dans cette brève lettre et vous souhaite une excellente rentrée 2021.

Olivier DESHAYES
Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Arts plastiques

⁶ <http://daac-arts-culture.ac-besancon.fr>